

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

FISCALITE SYNDICALE
SIVOM
EXERCICE 1985

85.025

DATE DE CONVOCATION

20 MARS 1985

DATE D'AFFICHAGE

20 MARS 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 28
Nombre de votants 31

VOTE : POUR 31
CONTRE

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 4. AV. 1985

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq
le Vingt neuf mars à 17 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIFKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - BENOIT -
MOSI - BUSSEREAU - DAUZIDOU - Mme LAFAYE, Adjointe
Mme BUCHET - MM. REVOLAT - MARCONI - BIROLLEAU - PAPEAU - ROUDOT -
BERNARD - COUNIL - Mme CENAC - MM. POTENNEC - LAPERCHE - LE GUEUT -
CANDAU - THOMAS - Mme DE GAYE - MM. BARBAT - MONNARD - GEOFFROY -
LACOTTE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT
Mme GAUDIN par M. REVOLAT
Mme FONTAN par M. MONNARD

Absents : MM. es DEVIGNE - JEAN

M. BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 21 décembre 1973, le Comité
Syndical a décidé que les charges du S.I.V.O.M. de la Presqu'île
d'Arvert et de la Côte de Beauté, réparties entre les différentes
communes, seraient couvertes par une fiscalité syndicale.

Un tableau annexé au Budget Primitif 1985 du S.I.V.O.M.
fait apparaître pour chaque commune, le montant de sa quote-part.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

d'accepter que le S.I.V.O.M. de la Presqu'île d'Arvert et de la
Côte de Beauté, mette en recouvrement, par voie de fiscalité
directe, le montant de la quote-part mise à charge de la
Commune telle qu'elle résulte du tableau sus-visé, soit /

TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE SEPT CENT DIX
SEPT FRANCS (3 983 717 F) au titre de l'exercice 1985.

Fait et délibéré à ROYAN, Les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM Les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



[Signature]